

Projet :	Communauté de Commune Desvres-Samer – Construction du complexe aqualudique - Desvres (62)
Suivi n°: 11	Date : 25/02/2019
Objet :	Actions à prévoir avant la période favorable à la faune et à la flore

Personnes présentes et/ou destinataires de la diffusion

Organisme	Nom	Téléphone	Mail	Prés.	Diff.
CCDS	M ROUILLE	03 21 92 07 20	lionel.rouille@cc-desvressamer.fr		X
	MME PRUVOST	06 85 72 05 37	laetitia.pruvost@cc-desvressamer.fr	X	X
V2R Ingénierie	M FAYEULLE	06 85 24 75 96	j.fayeulle@v2r.fr		X
BIOTOPE	M CAVALIER	06 03 68 23 65	fcavalier@biotope.fr	X	X
	M LAGEARD	06 21 51 29 49	mlageard@biotope.fr		
	MME PRUDHOMME	06 03 68 07 61	iprudhomme@biotope.fr		X
COLAS	M FLEURY	06 85 36 89 88	jeremy.fleury@colas-np.com		X
	M MASSE		eric.masse@colas-ne.com		X

Phasage des travaux en fonction des contraintes faunistiques

Pour anticiper les travaux qui auront lieu ce printemps/été 2019, un débroussaillage des emprises est à réaliser avant le 15 mars 2019.

L'objectif de la réunion était de parcourir l'ensemble de l'emprise travaux afin de lister les secteurs à débroussailler. Les produits de coupe pourront être stockés sur l'amas de branchage situé en limite d'emprises (proche des silos).



Exemple de secteurs à débroussailler et amas de branche où les produits de coupe pourront être déposés

Des amas de branches et souches sont présents, pour y éviter toute nidification, il est important d'évacuer l'ensemble avant le 15 mars.



Amas de branches et souches à exporter

Mesures spécifiques à mettre en place

➤ Mise en défens des emprises chantier pour la faune à mobilité réduite

Le dispositif est en place depuis fin février 2018, la visite de chantier a permis de constater au moins 5 failles dans l'étanchéité de la barrière, nécessitant la réalisation de reprises par l'entreprise.

Avec le redoux, les amphibiens commencent à être actifs, une remise en état est nécessaire avant la fin de la semaine 10. Signalons également la présence de feuilles et de terre sur la toile qui représente un poids non négligeable, pouvant provoquer à court terme une détérioration importante du dispositif.



Photographies illustrant les reprises à effectuer sur la barrière semi-perméable

➤ Travaux de destruction/dégradation du gîte hivernal à chiroptères (pont fissuré)

Le pont ne pourra être démolé avant la fin du mois d'avril, un contrôle sera effectué avant toute démolition.

➤ Déplacement de l'Orchis de Fuchs :

Les déplacements ne pourront être effectués avant la période de végétation, puisqu'une 80% des piquets localisant les pieds ont été retirés (vandalisme). Les pieds seront à nouveau localisés ce printemps/été, et seront déplacés avant les travaux de terrassement.

Espèces végétales exotiques envahissantes

L'éradication de la Renouée du Japon est à prévoir avant tout terrassement des emprises du complexe aquatique, il sera donc effectué durant l'été, avant le 15 août.

Relevé de décisions

- ➔ Effectuer le débroussaillage des emprises et exporter les amas de branches/souches avant le 15 mars 2019 ;
- ➔ Les reprises sur la barrière semi-perméable sont à effectuer avant la fin de semaine 10 ;
- ➔ Avant toute démolition du pont, une vérification de la présence/absence de chiroptères devra être effectuée ;
- ➔ Le déplacement des dernières Orchis de Fuchs devra être réalisé avant le terrassement ;
- ➔ L'éradication de la Renouée du Japon est à prévoir avant le terrassement.

Validation du présent compte-rendu

En l'absence de remarques formulées par mail (fcavalier@biotope.fr) dans un délai d'une semaine après sa transmission, le compte-rendu sera considéré comme approuvé et validé par les différentes parties.

Compte-rendu diffusé le 25/02/2019

Rédigé par François Cavalier (Biotope Nord - Littoral)